

COMPTE RENDU REUNION DU 25 JANVIER 2021

Présents : ROUX Michel, PICHON Sébastien, GERARD Corinne, BARBIER Christian, GASSEN Isabelle, GENEAU Virginie, DEROBINSON Catherine, ARNAUDET Stéphane, BOUVARD David, DÉLIOT Magali, HORN Jean-Claude, TERNAUX Francine, ALBALAD Matthieu, DAGRÉOU Karl, ROUX Isabelle formant la majorité des membres en exercice.

Mme Corinne GERARD a été désignée comme secrétaire de séance.

Ouverture de la séance du Lundi 25 janvier 2020 à 20H10.

1) Attribution du nom de la rue dans le lotissement dénommé « Hameau du Champ des Vignes »:

Vu la délibération n° 2012-049 du 18/12/2012 : convention en vue du transfert des voies et espaces communs du lotissement « Hameau du Champ des Vignes » à la commune de SAINT-VAIZE,

Vu l'attestation du notaire du 03/11/2020 : acquisition des parcelles AC 229 et AC 211 d'une superficie totale de 55 a 79 ca acquises par la commune et formant la voirie et espaces verts du lotissement « Hameau du Champ des Vignes ».

Le Maire propose au Conseil Municipal l'attribution du nom « Rue du Champ des Vignes » pour la voie créer dans le lotissement dénommé « Hameau du Champ des Vignes ».

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

2) Intégration des parcelles dans le domaine public et classement de la rue du Champ des Vignes :

Le Maire demande au Conseil Municipal :

- l'intégration des parcelles AC 229 ET AC 211 d'une superficie totale de 55 a 79 ca dans le domaine public de la commune,
- le classement dans le tableau des voies communales de la VC 31 « Rue du Champ des Vignes » d'un linéaire de 631 ml.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

3) Contrat de protection juridique « JURIPACTE »:

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du contrat de protection juridique « juripacte » souscrit auprès de la SMACL par l'Association des Maires de la Charente-Maritime.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer le contrat au 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 1 an et de régler la prime d'assurance d'un montant de 232,16 €.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents et autorise le Maire à signer le renouvellement du contrat et à effectuer toutes les démarches nécessaires.

4) Contrat statutaire : agents CNRACL et IRCANTEC :

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de renouvellement des contrats statutaires de AlterNative Courtage pour les agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL et IRCANTEC avec effet au 1^{er} janvier 2021 pour une durée d'un an.

Ces contrats ont pour objet de garantir le remboursement de tout ou partie des frais de l'employeur traitant de la protection sociale de ces agents.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents et autorise le Maire à signer le renouvellement des contrats et à effectuer toutes les démarches nécessaires.

5/ Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements :

Il est proposé au Conseil Municipal de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite de 25 % avant l'adoption du Budget primitif 2021.

Chapitre 21 : immobilisations corporelles : BP 2020 : 161 743,77 € 25 % : 40 435,94 €

Suivant les besoins au Chapitre 21 : 40 416,55 €

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité des membres présents pour un montant total de 40 416,55 € au Chapitre 21 et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

6/ Acompte 2021 subvention Association Amicale Laïque de SAINT-VAIZE :

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que dans l'attente du budget primitif 2021, une avance de subvention est nécessaire correspondant à 25% environ de la somme versée en 2020, à l'Amicale Laïque.

Cette somme est de 2 250,00 € (9000,00 € x 25%)

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

7/ Décision modificative n°1:

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier le montant de la dépense d'investissement pour le remboursement de la caution du logement communal :

Dépenses d'investissement	Montant	Recettes d'investissement	Montant
165 – Emprunts et dettes assimilés	400,00 €	165 – Dépôts et cautionnements reçus	400,00 €
Total	400,00 €	Total	400,00 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

8/ Attribution logement communal et montant loyer :

Le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de réhabilitation du logement communal au 11, route de Port la Pierre seront terminés au cours du semestre 2021.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire effectuer un diagnostic de performance énergétique et technique de l'habitat avant la location du logement. Diagnostic effectué le 26/08/2011 est valable jusqu'au 26/08/2021.

Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de débiter la recherche de candidature pour une location dès réception des travaux et pour une durée de 6 ans renouvelable.

Le Maire propose au Conseil Municipal un loyer mensuel de 440,00 €, qui sera révisé chaque année afin de prendre en compte la variation de la moyenne des 4 indices trimestriels de référence des loyers publié par l'INSEE. L'indice de référence sera celui du trimestre à la date de signature du contrat de location.

Le dépôt de garantie est fixé à 440,00 €.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à signer le contrat et à effectuer toutes les démarches nécessaires.

9/ DETR 2021 opération de réhabilitation du patrimoine communal – Modification du coût prévisionnel et du plan de financement :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors de l'avancement des travaux, les artisans nous ont fait part qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux supplémentaires.

Le Maire donne lecture des devis complémentaires :

- Bruneteau : 1 255,00 HT soit 1 506,00 TTC
- Breteau : 3 734,00 HT soit 4 480,80 TTC
- Chéron : 588,00 HT soit 705,60 TTC
- Portier : 4 453,31 HT soit 5 343,97 TTC

Le coût total prévisionnel s'élève à :

- Toiture mairie 14 547,50 € HT soit 17 457,00 € TTC
- Toiture école 25 486,50 € HT soit 30 583,80 € TTC
- Réhabilitation intérieure logement communal 32 495,31 HT soit 38 994,37 TTC

Le plan de financement de cette opération serait le suivant : 72 529,31 HT soit 87 035,17 TTC

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL				
Financeurs	Subvention sollicitée ou acquise	Base subventionnable	Taux intervention	Montant subvention
D.E.T.R	sollicitée	72 529,31 HT	25 %	18 132,33
Fonds d'aide Départemental	sollicitée	Toiture mairie : 14 547,50 HT Toiture école : 25 486,50 HT Logement locatif : 38 994,37 TTC	40 % 35 % 20 %	5 819,00 8 920,20 7 798,87
Autofinancement				31 858,83

L'échéancier de réalisation de ces projets sera le suivant :

- la réfection des toitures sera entièrement réalisé fin d'année 2020
- la réhabilitation du logement locatif public libre le 1^{er} trimestre 2021

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, d'autoriser Monsieur le Maire à adopter le coût prévisionnel et le plan de financement ci-dessus, de solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et à effectuer toutes les démarches nécessaires.

10/ Département modification de la demande de subvention au titre du Fonds de revitalisation des centres bourgs :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors de la rédaction de la délibération n°2020-057 du 23/11/2020, une erreur a été commise sur le montant HT des travaux et demande la modification ci-dessous :

Le coût total prévisionnel s'élève à :

- Toiture mairie 14 547,50 € HT soit 17 457,00 € TTC

Le plan de financement de cette opération sera le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL				
Financeurs	Subvention sollicitée ou acquise	Base subventionnable	Taux intervention	Montant subvention
D.E.T.R	sollicitée	14 547,50 HT	25 %	3 636,88
Fonds d'aide Départemental	sollicitée	Toiture mairie : 14 547,50 HT	40 %	5 819,00
Autofinancement	Commune	14 547,50 HT		5 091,62

L'échéancier de réalisation de ce projet sera entièrement réalisé fin d'année 2020

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le Maire à adopter le coût prévisionnel et le plan de financement ci-dessus, de solliciter auprès du Département une subvention au titre du Fonds de revitalisation des centres bourgs et à effectuer toutes les démarches nécessaires.

11/ Département modification de la demande de subvention au titre du Fonds d'aide départemental à l'habitat locatif public libre en milieu rural :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors des travaux, les artisans nous ont fait part qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux supplémentaires.

Le Maire donne lecture des devis complémentaire :

- Bruneteau : 1 255,00 HT soit 1 506,00 TTC
- Breteau : 3 734,00 HT soit 4 480,80 TTC
- Chéron : 588,00 HT soit 705,60 TTC
- Portier : 4 453,31 HT soit 5 343,97 TTC

Monsieur le Maire propose de modifier le coût prévisionnel et le plan de financement auprès du Département pour la demande de subvention au titre du Fonds d'aide départemental à l'habitat locatif public en milieu rural pour un montant total de 32 495,31 € HT soit 38 994,37 € TTC

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL				
Financeurs	Subvention sollicitée ou acquise	Base subventionnable	Taux intervention	Montant subvention HT
D.E.T.R	sollicitée	32 495,31 HT	25 %	8 123,83
Fonds d'aide Départemental	sollicitée	Logement locatif : 38 994,37 TTC	20 %	7 798,87
Autofinancement	commune	32 495,31 HT		16 572,61

L'échéancier de réalisation de ces projets sera le suivant :

- la réhabilitation du logement locatif public libre 1^{er} trimestre 2021

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le Maire à adopter le coût prévisionnel et le plan de financement ci-dessus, de solliciter auprès du Département une subvention au titre du Fonds d'aide départemental à l'habitat locatif public en milieu rural et à effectuer toutes les démarches nécessaires.

12/ Modification du montant de l'autorisation de Programme et de crédits de Paiement (AP/CP) :

-Lors du vote du Budget Primitif 2020, le 09/06/2020, le Conseil Municipal a voté le Programme (AP) : libellé : DECI Montant : 81 726,28 € TTC.

-Modification de l'autorisation de programme : DECI

Le schéma communal ayant été validé partiellement par le SDIS.

Le montant de l'autorisation de programme est modifié :

Montant actualisé : 57 248,70 € TTC

Cette opération est prévue sur une durée de deux ans à partir de 2020, selon la procédure de gestion pluri-annuelle en AP/CP.

L'échéancier des crédits de paiements est le suivant :

- Crédits de paiement ouvert au titre de l'exercice 2020 : 24 785,28 € TTC

- Reste à financer de l'exercice 2021 : 32 463,41 € TTC

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le Maire à modifier l'AP DECI d'un montant de 57 248,70 € TTC et à effectuer toutes les démarches nécessaires.

* Divers

La séance est levée à 22h30